



DÉCLARATION LIMINAIRE

DR CLERMONT-FERRAND
Formation Spécialisée
Réunion du 9 novembre 2023

Monsieur le Président,

En premier lieu, le SNAD CGT souhaite revenir sur le rapport de l'Inspection Générale des Finances relatif au réseau comptable de la DGDDI, rapport qui a fait réagir l'ensemble des organisations syndicales tant il est irrespectueux envers notre administration et ses agents. Nos outils de travail seraient désuets et les agents seraient des ignorants. Ce sont des propos abjects. Les inspecteurs préconisent la disparition pure et simple du réseau comptable douanier au profit d'un système de régie, sans explorer d'autres pistes de réflexion. Si cette proposition était retenue, la question de la place de la douane au sein de notre ministère serait posée.

Au cours de cette réunion, nous allons enfin pouvoir formuler des observations sur le règlement intérieur de notre instance. Tout en déplorant l'attente interminable pour obtenir ce document et tout en regrettant la diminution des droits syndicaux, les représentants du personnel CGT saluent l'investissement des camarades qui ont travaillé durement pour amender les précédentes versions proposées par la direction générale et qui ont réussi à obtenir quelques mesures dérogatoires. Ils tiennent également à souligner que les droits syndicaux ne sont pas des « facilités » car il s'agit du droit de représenter nos collègues avec sérieux.

Vous allez nous présenter aujourd'hui l'état d'avancement du projet de relogement de la brigade, du bureau et du service viticulture de Clermont-Ferrand. C'est un sujet qui préoccupe les collègues concernés par ce déménagement. Ils souhaiteraient connaître rapidement le site retenu pour cette opération immobilière. À un moment où la ville de Clermont-Ferrand multiplie les travaux et connaît des embouteillages sans précédent, cette information est primordiale pour les agents. Ils s'interrogent également en termes de superficie des locaux. Pour les agents du bureau, la notion de poste de travail individuel est importante. L'aménagement des espaces de travail est un sujet sensible sur lequel la CGT portera toute sa vigilance au niveau ministériel.

L'article 94 du décret n°2020-1427 prévoit que les représentants des personnels de la formation spécialisée bénéficient d'une formation. À ce jour, nous n'avons pas d'information quant à cette formation. À ce sujet, il semblerait que l'IGPDE n'ait pas fourni d'attestation de présence à certains participants au webinaire du 26 mai dernier.

Concernant les Jeux olympiques et paralympiques, l'intersyndicale douanière a écrit à notre Ministre pour lui faire part des inquiétudes des agents quant aux missions et aux conditions de travail qui seront les leurs pendant cet événement. Bien que la direction de Clermont-Ferrand se situe au niveau 3 en termes de priorisation, les agents de la circonscription aimeraient savoir dès à présent si l'organisation du travail sera impactée.

Le 6 novembre, la Direction générale a adressé un courriel aux agents relatif au déploiement du réseau WIFI douane. Ce point pourrait faire l'objet d'une présentation en formation spécialisée avec information de l'emplacement des bornes dans les locaux et de la signalétique mise en place.

La CGT termine sa déclaration en rappelant que suite à la mobilisation des douaniers au printemps 2022, une enveloppe de 180 euros par agent a été dédiée au fonds d'amélioration du cadre de vie des agents, le FACVA. Il y a un an, les agents étaient réunis pour réfléchir à des actions à mettre en place dans leur service. Il serait opportun d'organiser localement de nouvelles réunions de service pour faire un point sur les crédits qui n'auraient pas été consommés et pour prendre en compte de nouvelles propositions de dépenses. Il nous semble important de donner du sens au collectif de travail, le FACVA ayant été mis en place dans ce sens.



Compte rendu de la réunion de la formation spécialisée de service de la DR de Clermont-Ferrand du 9 novembre 2023

Elle s'est déroulée en mode présentiel à partir de 9h30 dans les locaux de l'ARENFiP.

Étaient présents :

- pour les organisations syndicales (OS) : UNSA, USD-FO et le SNAD-CGT,
- pour la Direction régionale : le Président, l'assistante de prévention (AP), le chef divisionnaire, la secrétaire administrative, la cheffe de la brigade de Clermont-Ferrand, la cheffe du bureau de Clermont-Ferrand,
- le médecin du travail du 63 et l'animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP).

En réponse à la déclaration liminaire du SNAD, le Président a indiqué que les brigades vont être concernées par l'organisation des Jeux Olympiques, 6 matchs de football étant organisés à Saint-Étienne. L'idée est de mettre en place un dispositif pour chaque match (la veille, le jour J et le lendemain). Afin de limiter l'impact, les BSI de Clermont-Ferrand et Saint-Étienne travailleront en complémentarité. L'organisation de la Coupe du Monde de Rugby a permis de servir de répétition générale.

Pour le SNAD CGT, il y a une différence entre la Coupe du Monde de Rugby et les JOP, c'est que ceux-ci se dérouleront pendant la période des congés d'été. Les matchs auront lieu entre le 24 et le 31 juillet 2024. La conscience professionnelle des agents n'est pas à démontrer, mais il serait préférable de communiquer sur le sujet rapidement pour que chacun puisse s'organiser au niveau de ses congés et assurer la garde des enfants le cas échéant (inscription en colonie par exemple).

Pour le déploiement du WIFI, le Président indique que les brigades seront prioritaires. Les bornes sont installées mais pas activées. Il fera un point d'information sur le sujet lors de la prochaine réunion de la FS.

Concernant le FACVA, le Président n'a pas d'élément de réponse. Le délai de consommation des crédits est échu. Il va se renseigner auprès de la Direction interrégionale (DI) et reviendra vers les représentants du personnel s'il obtient des informations.

Pour le SNAD CGT, ce serait vraiment frustrant de ne pas pouvoir proposer d'autres actions dès lors que nous sommes loin de la somme de 180 euros par agent dans le service. Il s'agit d'une démarche innovante, et avec un peu de recul, les agents auront certainement d'autres idées à soumettre.

► **Désignation du secrétaire de la FS :**

Le règlement intérieur n'étant toujours pas validé, l'élection du secrétaire pour la durée du mandat est reportée à la prochaine réunion. L'USD-FO assurera le secrétariat de la présente réunion.

► **Recueil des avis et des observations au regard du règlement intérieur du Comité Social d'Administration du CSA de réseau de la DGDDI :**

Le Président propose d'examiner le règlement intérieur et de recueillir les observations des représentants du personnel sur les différents articles.

*À noter que le SNAD CGT est favorable à l'enregistrement des débats et ne souhaite pas que le procès-verbal de la réunion soit « une synthèse des échanges » mais une « retranscription fidèle des débats ». Ceci a été **validé par la DG** lors de la réunion de la FS du 20 septembre 2023.*

Le SNAD CGT regrette que l'examen des fiches de signalement se limite à la présentation d'un bilan. Les représentants du personnel, tous en poste à la résidence de Clermont-Ferrand, peuvent malheureusement ignorer une situation particulièrement difficile vécue par un agent en poste à Saint-Étienne.

► **Approbation du PV de la FS de service de la DR de Clermont-Ferrand du 15 septembre 2023 :**

La CGT vote CONTRE après avoir formulé 3 observations.

► **Suivi des accidents de service :**

Aucun accident n'est à déplorer sur la période.

► **Examen des registres santé et sécurité au travail :**

Plusieurs agents de la brigade de Clermont-Ferrand ont fait mention du manque persistant de papier essuie-mains. La hiérarchie a pris contact avec la société ONET pour régler ce problème. L'assistante de prévention indique que la réserve de la Direction régionale pourrait être utilisée en dépannage.

Les agents du bureau de Saint-Étienne ont demandé l'installation d'une douche. Un déménagement du bureau et de la brigade de Saint-Étienne faisant l'objet d'une réflexion, il n'est pas donné suite à cette annotation dans l'immédiat. En cas de besoin, l'assistante de prévention précise que les agents du bureau pourraient éventuellement utiliser les douches de la brigade.

► **Suivi des actions engagées, situation des crédits et examen pour avis des propositions d'actions complémentaires en 2023 :**

À l'exception de la formation initiale SST (sauveteur secouriste du travail) qui aura lieu très prochainement, toutes les formations ont été réalisées. L'APMP note que l'ensemble des agents convoqués à la session de recyclage SST était présent.

Le budget a été abondé d'une dotation complémentaire de 468 euros, dont 121 euros de crédits « formation » non consommés.

L'assistante de prévention formule plusieurs propositions de dépenses.

Les membres retiennent :

- l'achat de matériel sur prescription médicale (deux pupitres),
- l'achat d'un gilet de contention pour équiper le 2ème moniteur TPCI,

- l'achat d'une glacière pour permettre aux agents de la BSI de Clermont-Ferrand de disposer de boissons fraîches dans un véhicule pendant la période estivale.

Dans l'hypothèse où des crédits seraient disponibles au niveau du CSA, deux propositions d'actions seront transmises à la DI.

► Point de situation sur l'état d'avancement du projet de relogement de la BSI, du bureau et du service viticulture de Clermont-Ferrand et examen des documents fournis concernant l'aménagement :

Le dossier contient un cahier des charges et les plans de la BSI de Montmélian. L'assistante de prévention précise que le cahier des charges, établi par le pôle immobilier de la DI, constitue un pré-recensement des besoins destiné au RPIE (Responsable de la Politique Immobilière de l'État).

Le pôle immobilier de la DI est en contact avec un promoteur qui serait en capacité de réaliser le projet pour juillet 2025. Les recherches de lieu d'implantation se font sur la seule commune de Clermont-Ferrand, sur les secteurs de La Pardieu et des Gravanches. La municipalité de Clermont-Ferrand a été rencontrée pour la recherche de terrains disponibles.

Les critères d'exigence sont : pas de logements sociaux à proximité, lieu desservi par des transports en commun, lieu accessible aux poids lourds.

À ce stade, le cahier des charges a déjà connu quelques ajustements pour s'adapter au fonctionnement local. Par exemple, au bureau de Clermont où les missions ex-ante et ex-post sont réalisés par les mêmes agents installés au sein d'un bureau unique ou bien la supervision qui est assurée par l'adjoint et ne nécessite pas un second bureau.

Le pré-projet comporte notamment un quai de déchargement, un local des marchandises saisies, un local « tampon » des marchandises saisies (sous alarme), deux portails pour gérer les flux de véhicules.

La salle de réunion, commune à la brigade et au bureau, servira également de salle de formation. Pour les formations informatiques, il y aura un stock de PC portables à disposition des agents qui n'en sont pas dotés.

Le bâtiment devrait comporter 2 niveaux, avec 2 accès, 2 interphones et 2 alarmes. Les souhaits en matière de répartition des services sur ces 2 niveaux ne sont pas les mêmes.

Le Président nous indique que l'aménagement d'un local syndical se ferait au détriment des superficies allouées aux espaces de travail (nouvelles normes = 16 m² Surface Utile Brute par agent).

Le Président s'engage à informer les représentants du personnel et les agents dès qu'il y aura de nouveaux éléments. Même chose pour le projet de relogement de la BSI et du bureau de Saint-Étienne.

Les représentants du personnel ont insisté sur la nécessité de consulter les collègues sur les aménagements proposés pour prendre en compte leurs desiderata.

► Questions diverses :

– *Point de situation sur l'état d'avancement des travaux de climatisation et de menuiseries au bureau de Clermont-Ferrand*

La cheffe de service indique qu'une entreprise est intervenue à 2 reprises sur les menuiseries. La prestation devrait se terminer lors d'une 3ème intervention.

Il y a eu un dysfonctionnement du chauffage en début de semaine, possiblement lié à la tempête (et pas au matériel).

Concernant la climatisation, l'assistante de prévention indique que tout a été mis en œuvre au niveau du gestionnaire mais que le propriétaire ne se manifeste pas. C'est désormais au pôle immobilier de prendre le relais.

La cheffe de service diffusera très prochainement une note de service concernant l'organisation du travail en période de canicule et en l'absence de climatisation des locaux.

– Possibilité de bénéficier de deux postes de TSI pour la DR de Clermont-Ferrand, afin de pallier les absences (congés, déplacements à Saint-Étienne) et à la multiplication des matériels informatiques liés à l'évolution de la douane (téléphones de service, télétravail).

Le Président nous explique que la norme est d'un TSI pour 150 agents, même si la charge de travail des TSI est en augmentation. Le TSI appartient au pôle TSI de la DI qui continuera à lui apporter un soutien. En cas de problème informatique, les agents sont invités à utiliser le service OLGA.

– Dotation d'ordinateurs portables avec accès intranet pour les représentants du personnel mandatés en FS non dotés.

Une commande est en cours pour équiper les 2 représentants concernés.

– Si la formation « Premiers secours en santé mentale » existe toujours en 2024, y inscrire la correspondante sociale.

L'APMP prend note de la demande.

La réunion s'est terminée à 14h50.

Pour le SNAD CGT

Sandrine MARIE-CHEVALIER